

.K.B./

Résidence du Rwanda
Territoire de Kibungo
Poste détaché de Rwamagana.-

Rwamagana, le 2 Décembre 1959.

O B J E T :

Enfant mulâtre
Anny de Brock
Dos.141.-

N° 466/Just.5/03/Du.-



A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

A S T R I D A . -

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En réponse à votre lettre 6112/Confid. Mul. du 2/10/1959, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il m'a été impossible de retrouver KIJALA Catherine.-

D'après les indigènes de Rwamagana elle serait partie au Congo Belge.-

Pour l'Administrateur de Territoire
L'Agent Territorial Principal,
J. DUFOUIS.-

M/B

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

CONFIDENTIEL

Kigali , le 9 octobre 1959.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIGALI.

(*) N°4763/BAT/M.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :
Enfant mulâtre
Anny de Brock
N°s. 141

56/96 | Jus 5/53/50
n° 209

TRANSMIS copie pour information à:
- Monsieur l'Administrateur de Territoire
à A S T R I D A.

Kigali, le 9/10/59
Pour l'Administrateur de Territoire
L'Administrateur Territorial Assistant
P. CANON.-

Huge

V

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à K I B U N G U.-

ACU
AF

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie du
n°6112/Confid.Mul, du 2/10/59 de Monsieur l'Administrateur
de Territoire d'Astrida.
La nommée Kujara Katarina, mère de l'enfant Anny De Brock
ne réside pas en territoire de Kigali.

Pour l'Administrateur de Territoire
L'Administrateur Territorial Assistant
P. CANON.-

Annoncer
faire copie de la carte d'identité
et plusieurs autres actes de possession
et contrats d'état, il envoi au
à un autre.

Chaput

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

COPIE

Astrida, le 2 octobre 1959

N°6112/Confid.Mul.

OBJET:
Enfant mulâtre
Anny De BROCK
Dos. 141.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
K I G A L I .-
=====

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance q
des demandes sont en cours pour envoyer en Belgique l'enfant
mulâtre dont identité ci-dessous:

Anny De Brock née à Gahini - Kibungu le 12.5.1943
Père présumé: René Brock
Mère :Kujara Katarina.

D'après les renseignements en ma possession,
la mère résiderait dans votre territoire. Dans la négative
je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire suivre
le dossier à Rwanaganza où cette femme pourrait habiter.

Afin de compléter le dossier de cet enfant,
pourriez-vous me faire parvenir:

✓ -un acte de possession constante d'état;
-une déclaration d'accord de la mère précisant que
celle-ci accepte de voir son enfant résider en Belgique
pour y poursuivre des études, sous la tutelle de l'Etat ou
toute personne désignée à cet effet.-

Ces documents devraient être établis en sic
exemplaires.-

Pour l'Administrateur de Territoire, ff.,
Le Secrétaire de Territoire,
J. RULMONT.
sé/ J. RULMONT.

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI.

Bureau de Mibanga

Budget 0

Exercice 60

Article

Littera

Code comptable 9023
Livre de caisse n°
date 28/11/60
Montant : frs. 100

QUITTANCE N° 92312655 /B

Reçu de M Gosone P commerçant à
la somme de (en lettres) cent francs 8wamaga

pour 100 00 800/-

A Mibanga le 28/11/60
Le (sous) comptable

Nom De Zutter C

Signature 